

Unités d'accueil temporaire de répit (UATR)

Chez nous, comme chez vous



Prendre soin de vous

FSASD 

Fondation des services
d'aide et de soins *à domicile*

Avec le soutien de la République
et canton de Genève

Où sont situées les unités d'accueil temporaire de répit ?

- « **Les Jumelles** » à **Thônex**, immeuble avec encadrement pour personnes âgées
Route de Mon-Idee 59, 6^e étage – 1226 Thônex
Tél. : 022 420 49 70
Capacité d'accueil : 9 lits sur un étage
Horaires de visite : libres
Accès : places de parc à proximité (zone bleue)
Tpg : Bus 31, C arrêt « Jumelles », bus 34 arrêt « de Westerwelle »
- « **Villereuse** » à **Genève**, quartier des Eaux-Vives
Rue de la Terrassière 52 – 1207 Genève
Tél. : 022 420 49 00
Capacité d'accueil : 29 lits sur cinq étages
Horaires de visite : libres
Accès : parking dans la cour pour accueil client à l'entrée ou sortie d'un séjour, parking public de Villereuse et du centre commercial Eaux-Vives 2000
Tpg : Tram 12 arrêt « Roches »

Quelle est la mission d'une UATR ?

C'est un dispositif au service du maintien à domicile.

L'UATR accueille des personnes en âge AVS résidant dans le canton de Genève, pour un séjour de courte durée (5 à 45 jours par année). Ce séjour est motivé par un besoin de répit du proche aidant (épuisement, maladie, hospitalisation, etc.) du réseau ou du client lui-même.

Les clients sont accompagnés dans les activités de la vie quotidienne et domestique en tenant compte de leur état de santé physique et/ou psychique et/ou cognitif.



Quels sont les principes d'accueil d'une UATR ?

- S'engager concrètement dans un accompagnement et un soutien aux proches aidants.
- Proposer des conditions de vie proches de celles du domicile du client.
- Garantir une disponibilité d'accueil maximale.

Comment s'inscrire ?

Les modalités d'inscription comprenant l'évaluation du degré d'autonomie fonctionnelle du client, ainsi que la réservation du séjour sont réalisées par une infirmière atteignable au numéro **022 420 20 50**.

L'équipe de l'UATR répond à toute demande de renseignement, de visite de l'établissement et assure l'accueil du client et l'organisation de la sortie du séjour.

Une équipe de professionnels à votre disposition

Elle est composée d'infirmières, d'assistantes en soins et santé communautaire, d'aides en soins et de collaborateurs du service socio-hôtelier, ayant une solide expérience des soins gériatriques. Cette exigence de compétences permet d'accueillir sans restriction des clients très affectés dans leur indépendance physique et/ou psychique et/ou cognitive.



Quelles sont les prestations proposées en UATR ?

Aide et soins

L'équipe soignante assure des prestations de qualité dans la continuité de celles fournies à domicile, et ce, 24h/24. Pendant le séjour, les soins médicaux dispensés restent sous la responsabilité médicale du médecin traitant.

Equipement des immeubles et des chambres

Les structures sont conçues sans barrière architecturale pour des personnes âgées et handicapées. Les chambres sont toutes dotées d'un système d'appel à l'aide. Une réponse est garantie 24h/24, 7 jours sur 7. Un dispositif anti-errance peut être proposé.

A Villereuse, les chambres individuelles sont équipées d'une salle de bain privative avec douche et WC.

Aux Jumelles, les chambres individuelles disposent d'un lavabo. Deux salles de bain et des WC sont communs à l'étage.

Activités d'animation

Individuelles et de groupe, elles reflètent le quotidien des clients (sorties, promenades, lecture, etc.) et permettent la convivialité et le maintien ou la stimulation de l'autonomie de la personne.

Restauration

Sur le site de Villereuse, les repas et collations sont servis dans la salle de restaurant au 6^e étage. Une cafétéria est ouverte de 14h à 17h au 6^e étage (salle de restaurant).

Sur le site des Jumelles, les clients bénéficient d'une salle à manger à l'étage, ainsi que des structures existantes au sein de l'immeuble (salle à manger et cafétéria).

Quelques détails pratiques

- Les prestations dispensées au sein de l'unité comprennent toutes celles fournies dans le cadre de l'article 7 alinéa 1 OPAS*, à savoir, les examens, traitements et soins selon l'évaluation des soins requis.
- Le client doit être en possession d'une prescription ou d'un mandat médical pour les soins.
- Le client doit se rendre à l'UATR avec une quantité suffisante de médicaments pour son séjour, ou le cas échéant avec une ordonnance récente de son médecin traitant.
- Les frais d'hébergement (petit déjeuner, repas, collations, entretien de la chambre, du linge – sauf pour les vêtements nécessitant un entretien spécial, teinturerie – animation, etc.) sont à la charge du client et sont facturés Fr. 98.15 par jour.
Une partie des frais de pension, sur présentation de la facture de l'UATR, sont remboursés à hauteur de Fr. 77.– si le client est bénéficiaire des prestations complémentaires.
- Un montant dit de « réservation » de Fr. 400.– payable à l'avance, est demandé au client; en cas de désistement moins de 7 jours avant l'entrée prévue, ce montant reste acquis à l'UATR.
- Le client peut faire appel aux services d'un coiffeur et d'un pédicure, ces frais lui seront facturés.
- Les autres frais tels que le téléphone, les boissons consommées à la cafétéria, les repas visiteurs sont facturés au client.

* Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)

Quelles sont les autres prestations d'aide et de soins dispensées par la FSASD?

Les prestations **d'aide et de soins** couvrent également les domaines suivants :

- soins à domicile (soins infirmiers, y compris soins d'hygiène et corporels)
- hospitalisation à domicile (HAD)
- aide pratique
- ergothérapie (rééducation, réadaptation, prévention et aménagement de l'environnement)
- aide aux familles (garde, suppléance et autres)
- repas à domicile et organisation de repas de midi en compagnie dans un restaurant de proximité
- immeubles avec encadrement pour personnes âgées
- sécurité à domicile: - système d'appel à l'aide
- signalisation lumineuse pour personnes malentendantes.

Toutes ces prestations font l'objet de dépliants.



Chaque jour de l'année, 24h/24, les professionnels de la FSASD interviennent dans le canton de Genève et une permanence téléphonique est assurée au 022 420 20 00.

La FSASD vous accueille dans ses quatre centres de maintien à domicile :

Centre de maintien à domicile Carouge

Avenue Cardinal Mermillod 36 – 1227 Carouge

Tél. : 022 420 20 11

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Pâquis

Rue de Lausanne 45-47a – 1201 Genève

Tél. : 022 420 20 12

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Centre de maintien à domicile Eaux-Vives

Rue des Vollandes 38 – 1207 Genève

Tél. : 022 420 20 13

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Centre de maintien à domicile Onex

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex

Tél. : 022 420 20 14

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Adresse de correspondance :

avenue Cardinal-Mermillod 36 – 1227 Carouge